

## **Mon enfant est absent, je dois prévenir l'école.**

- le jour même par téléphone (05 61 86 42 77) si l'absence était imprévue,
  - avant 9h si cette absence concerne la matinée ou la journée
  - avant 14h si cette absence concerne l'après-midi ;
- plusieurs jours à l'avance par un message écrit à l'enseignant de l'enfant si cette absence était programmée.

**En l'absence de l'une ou de l'autre de ces démarches, le directeur est tenu d'en informer l'Inspection Académique.**

Au retour de l'élève en classe, il est demandé aux parents de justifier par écrit dans le cahier de liaison les raisons de cette absence.